

INFORMATIONS ASSURANCE AUX LICENCIÉS

2020/2021

A AFFICHER DANS LES CLUBS

Si lors de votre demande de licence vous avez choisi d'adhérer à l'assurance « **GARANTIES DE BASE ACCIDENTS CORPORELS** » proposée par la FFK, consultez sur ffkarate.fr toutes les conditions relatives à :

- votre assurance « **Individuelle accident** »
- votre assurance « **Responsabilité civile** »

Avec notre partenaire « Santé » :
le Groupe MDS - Mutuelle des Sportifs



PARTENAIRE OLYMPIQUE

Plus d'informations sur :
ffkarate.fr/espace-licencies/assurances/

